

**Amqui, le
18 juin 2018**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui tenue le 18 juin 2018 à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui.

Sont présent(e)s :

M. Pierre D'Amours, maire
Mme Sarah-Josée Fournier, conseillère, district n° 1
M. Normand Boulianne, conseiller, district n° 2
M. Michel Germain, conseiller, district n° 3
M. Égide Charest, conseiller, district n° 4
M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5
Mme Sylvie Blanchette, conseillère, district n° 6

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présent(e)s :

M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier
Mme Marie-Hélène Dupont, avocate et greffière
M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics
M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs
M. Antonin Michaud, directeur du Service de développement économique

N° 2018-298

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'adoption de l'ouverture de la séance est proposée par M. Richard Leclerc, appuyée par M. Michel Germain, à 20 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-299

ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Égide Charest, appuyée par Mme Sylvie Blanchette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-300

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018 – ADOPTION

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018 est approuvé, tel que rédigé, sur une proposition de M. Richard Leclerc, appuyée par M. Normand Boulianne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR DE COURTS SUJETS NON MENTIONNÉS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE

Une période de 15 minutes maximum est prévue pour que les citoyennes et les citoyens puissent poser des questions ou faire des commentaires sur de courts sujets qui ne sont pas prévus à l'ordre du jour de la présente séance.

Mme Martine Gobin prend la parole. Elle précise qu'elle habite en France et est accompagnée de quelques membres de sa famille. Elle a été interpellée lors d'un récent passage dans la ville d'Amqui par la thématique « Là où l'on s'amuse ». Elle questionne les projets développés par les élus au cours des derniers mois.

M. Pierre D'Amours, maire, explique qu'il faut profiter des infrastructures déjà existantes, profiter de notre milieu de vie, soit le golf, le camping, l'eau et les montagnes.

Mme Martine Gobin explique que sa famille et elle ont effectué une portion du sentier international des Appalaches (SIA). Elle précise que ce fut une expérience difficile, mais que les paysages étaient magnifiques.

M. Pierre D'Amours, maire, les invite à aller dans le secteur de la Seigneurie-du-lac-Matapédia.

Mme Martine Gobin tient à remercier les élus pour l'accueil chaleureux à leur arrivée. Elle indique que cela a été une surprise et elle était très heureuse de la venue du maire. Elle invite les élus à venir chez elle, à Bernerie en Retz, en France.

M. Pierre D'Amours, maire, précise l'importance du maillage entre ces deux communautés et leur souhaite une bonne fin de séjour.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GESTION FINANCIÈRE

N° 2018-301

Liste des comptes au 18 juin 2018 – Approbation

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

d'approuver la liste des comptes au 18 juin 2018, telle que présentée par M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier, pour la somme de 269 785,29 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-302

Vente pour défaut de paiement des taxes 2017 – Lot 3 164 041 du Cadastre du Québec – Vente formelle

Considérant que la Ville d'Amqui, lors de la vente pour taxes du 8 juin 2017, s'est vue adjuger le lot 3 164 041 du Cadastre du Québec aux termes du certificat d'adjudication publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Matapédia, sous le numéro 23 151 826;

Considérant que plus d'un an s'est écoulé et qu'aucun droit de retrait n'a été exercé par les propriétaires, ce qui a rendu la Ville d'Amqui propriétaire irrévocable dudit lot;

Considérant que la Ville d'Amqui a droit d'obtenir un acte de vente formelle à l'expiration dudit délai d'un an, conformément à l'article 525 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Considérant qu'il est nécessaire pour la Ville d'Amqui d'accepter la cession dudit immeuble;

En conséquence,

il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

d'autoriser la vente formelle du lot 3 164 041 du Cadastre du Québec, en faveur de la Ville d'Amqui;

d'autoriser M. Pierre D'Amours, maire, et Mme Marie-Hélène Dupont, avocate et greffière, à signer, pour et au nom de la Ville d'Amqui, l'acte de vente formelle;

de mandater M^e Cindy Gagnon, notaire, pour la confection de l'acte de vente et de tout autre document nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-303

Règlement n° 836-18 décrétant une dépense et un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec benne quatre saisons et équipements de déneigement – Avis de motion

Avis de motion est donné par M. Égide Charest, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure, le *Règlement n° 836-18 décrétant une dépense et un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec benne quatre saisons et équipements de déneigement* soit adopté.

Règlement n° 836-18 décrétant une dépense et un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec benne quatre saisons et équipements de déneigement – Dépôt du projet de règlement

Le *Règlement n° 836-18 décrétant une dépense et un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec benne quatre saisons et équipements de déneigement* est déposé par M. Égide Charest, conseiller.

N° 2018-304

Programme d'aide financière à la voirie locale (PAVL), volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) – Aide financière

Considérant que la Ville d'Amqui a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

Considérant que la Ville d'Amqui désire présenter une demande d'aide financière au MTMDET pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que la Ville d'Amqui s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MTMDET;

Considérant que la Ville d'Amqui choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu suite à un appel d'offres;

En conséquence,

il est proposé par M. Richard Leclerc
appuyé par M. Michel Germain

que la Ville d'Amqui autorise la continuité du traitement de la demande d'aide financière pour les travaux admissibles concernant le dossier RIRL-2017-545 (rangs Saint-Philippe et Saint-Paul);

que la Ville d'Amqui confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-305

**Programme d'aide financière à la voirie locale (PAVL),
volet Accélération des investissements sur le réseau routier local
(AIRRL) – Aide financière**

Considérant que la Ville d'Amqui a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Considérant que la Ville d'Amqui désire présenter une demande d'aide financière au MTMDET pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

Considérant que la Ville d'Amqui s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MTMDET;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que la Ville d'Amqui choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu suite à un appel d'offres;

En conséquence,

il est proposé par M. Normand Boulianne
appuyé par M. Richard Leclerc

que la Ville d'Amqui autorise la continuité du traitement de la demande d'aide financière pour les travaux admissibles concernant le dossier AIRRL-2017-349 (rang Saint-Philippe);

que la Ville d'Amqui confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

N° 2018-306

Embauche de Mme Alexandra Valois et M. Alexandre Caron à titre de moniteurs au camp de jour du Service des loisirs

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette
appuyé par M. Michel Germain

que la Ville d'Amqui embauche Mme Alexandra Valois et M. Alexandre Caron à titre de moniteurs au camp de jour du Service des loisirs, pour la période du 18 juin au 10 août 2018;

que les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective actuellement en vigueur à la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-307

Confirmation d'embauche de Mme Justine Turbide à titre de monitrice et caissière à la piscine municipale

Il est proposé par M. Michel Germain
appuyé par M. Normand Boulianne

de confirmer l'embauche de Mme Justine Turbide à titre de monitrice et caissière à la piscine municipale, et ce, depuis le 14 juin 2018;

que les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective actuellement en vigueur à la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet n'est prévu à l'ordre du jour concernant le point « Travaux publics ».

URBANISME

Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 6 juin 2018

Le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 6 juin 2018 est déposé au conseil municipal par Mme Marie-Hélène Dupont, avocate et greffière.

N° 2018-308

Projet assujetti au Règlement sur les PIIA n° 617-05 – Lot 3 165 652 du Cadastre du Québec, situé au 158, boulevard Saint-Benoît Ouest – Projet d’affichage

Considérant que le 29 mai 2018, Mme Lucie Watts a déposé la demande de permis n° 2018-0290 concernant la propriété située au 158, boulevard Saint-Benoît Ouest, lot 3 165 652 du Cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise à obtenir les autorisations nécessaires afin d’installer une enseigne appliquée et une enseigne à potence sur le mur avant du bâtiment principal;

Considérant que le bâtiment est situé dans un secteur d’intérêt historique, culturel ou esthétique et que le projet est assujetti au *Règlement sur les PIIA n° 617-05*;

Considérant que l’objectif du règlement est de susciter une harmonisation de l’affichage avec le caractère ancien et commercial de ce secteur;

Considérant que la demande respecte les objectifs et critères prévus aux articles 3.1.8.1 et 3.1.8.2 du *Règlement sur les PIIA n° 617-05* concernant l’enseigne appliquée;

Considérant que le comité consultatif d’urbanisme demande à la requérante de déposer un nouveau concept concernant l’enseigne à potence en respectant les critères de l’article 3.1.8.2 du *Règlement sur les PIIA n° 617-05* afin que le projet soit réalisé avec des matériaux nobles et que le style s’harmonise avec les enseignes avoisinantes;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par M. Richard Leclerc

d’autoriser l’installation d’une enseigne appliquée et de rejeter le projet d’installation d’une enseigne à potence sur le mur avant du bâtiment principal.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

N° 2018-309

Projet assujetti au Règlement sur les PIIA n° 617-05 – Lot 3 165 433 du Cadastre du Québec, situé au 35, boulevard Saint-Benoît Est – Projet d’affichage

Considérant que le 15 mai 2018, Mme Pier-Ann Mathieu a déposé la demande de permis n° 2018-0219 concernant la propriété située au 35, boulevard Saint-Benoît Est, lot 3 165 433 du Cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise à installer une nouvelle enseigne appliquée de type autocollant dans une fenêtre du bâtiment principal afin de faire la promotion du bureau de location du Château Bellevue Amqui inc.;

Considérant que le bâtiment est situé dans un secteur d’intérêt commercial et que le projet est assujetti au *Règlement sur*

les PIIA n° 617-05;

Considérant que l'objectif du règlement est de susciter l'implantation d'un affichage de qualité mettant en valeur le secteur commercial;

Considérant que la demande doit respecter les objectifs et critères prévus aux articles 3.3.8.1 et 3.3.8.2 du *Règlement sur les PIIA n° 617-05;*

Considérant que les travaux d'affichage doivent respecter le plan d'ensemble identifiant l'emplacement des enseignes ayant été autorisé par le comité consultatif d'urbanisme à l'automne 2017;

En conséquence,

il est proposé par M. Michel Germain
appuyé par Mme Sylvie Blanchette

d'autoriser l'installation d'une nouvelle enseigne appliquée de type autocollant dans la fenêtre du bâtiment principal en utilisant uniquement 50 % de la fenêtre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Projet assujetti au Règlement sur les PIIA n° 617-05 – Lot 3 165 473 du Cadastre du Québec, situé au 65, boulevard Saint-Benoît Ouest – Projet d'affichage

Le point est reporté à une séance ultérieure.

N° 2018-310

Projet assujetti au Règlement sur les PIIA n° 617-05 – Lot 3 165 655 du Cadastre du Québec, situé au 170 à 174, boulevard Saint-Benoît Ouest – Projet d'affichage

Considérant que le 17 mai 2018, Mme Valérie Cassista a déposé la demande de permis n° 2018-0230 concernant la propriété située au **35, boulevard Saint-Benoît Est**, lot 3 165 655 du Cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise l'installation de deux nouvelles enseignes appliquées de type autocollant dans une fenêtre et une porte du bâtiment principal afin de faire la promotion du bureau de M. Bernard Gratton, acupuncteur;

Considérant que le bâtiment est situé dans un secteur d'intérêt historique, culturel ou esthétique et que le projet est assujetti au *Règlement sur les PIIA n° 617-05;*

Considérant que l'objectif du règlement est de susciter une harmonisation de l'affichage avec le caractère ancien et commercial;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme demande que la requérante dépose un nouveau concept en respectant les critères de l'article 3.1.8.2 du *Règlement sur les PIIA n° 617-05* afin que le projet soit réalisé avec des matériaux

nobles et que le style s'harmonise avec les enseignes avoisinantes;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par M. Richard Leclerc

de rejeter la demande qui consiste à installer deux nouvelles enseignes appliquées de type autocollant dans la fenêtre du bâtiment principal et dans la porte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet n'est prévu à l'ordre du jour concernant le point « Développement économique ».

LOISIRS ET CULTURE

Aucun sujet n'est prévu à l'ordre du jour concernant le point « Loisirs et culture ».

DEMANDES DE DON ET COMMANDITE

N° 2018-311

Liste des dons au 11 juin 2018 – Approbation

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

d'approuver les dons suivants :

DEMANDEUR	PROJET/ÉVÈNEMENT	DON/COMMANDITE
Association Art et artisanat de La Matapédia	Aide financière au démarrage de la boutique pour la troisième saison.	1 500 \$
Comité du 125 ^e anniversaire de Sayabec	Organisation des festivités du 125 ^e anniversaire de Sayabec du 4 au 7 juillet 2019.	1 000 \$
Baseball Vallée	Aide financière au démarrage	<i>REPORTÉ</i>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note : M. Normand Boulianne, conseiller, précise qu'il siège sur le comité de Baseball Vallée et qu'il n'a pas participé aux délibérations du conseil municipal. Cette décision est reportée à la séance du 3 juillet 2018.

REPRÉSENTATIONS, CONGRÈS ET FORMATIONS

N° 2018-312

Rencontre pour les jeux d'hiver Acadie-Québec 2019 le 27 juin 2018 à Pointe-à-la-Croix – Autorisation de déplacement

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette
appuyé par M. Richard Leclerc

d'autoriser M. Jean-Yves Fournier, directeur adjoint au Service des loisirs, à participer à la rencontre pour les jeux d'hiver Acadie-Québec 2018 qui se tiendra le 27 juin 2018, à Pointe-à-la-Croix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

N° 2018-313

Motion de félicitations à M. Jason Leblanc du Centre matapédien d'études collégiales

M. Richard Leclerc, conseiller, donne une motion de félicitations à M. Jason Leblanc, professeur de physique au Centre matapédien d'études collégiales, pour la réception du prix de l'Association canadienne des physiciens et physiciennes (ACP) pour l'excellence de son enseignement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Une période est réservée aux citoyennes et aux citoyens voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

Mme Manon Côté, trésorière de l'association Art et artisanat de La Matapédia, tient à remercier le conseil municipal pour leur contribution financière.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES ÉLUS

Une période est réservée aux élus voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

N° 2018-314

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 21 h 14, sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Égide Charest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre D'Amours
Maire

Marie-Hélène Dupont, avocate
Greffière

